

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 25 Mars 2025

Présents : Grégory BESSET, Baptiste PIQUET, Jean Noel TARTARIN, Abdeslam MOUSSATEN, Denis BLANC, Olivier GUICHERD

Visio : Anthony TARTARIN

Excusés : Christophe SABIN, Sylvain FEYEUX, Guillaume STRIPPOLI

La CDA rappelle encore une fois **quelques règles et bonnes pratiques** qui, malheureusement ne sont pas suffisamment mises en application par nos arbitres :

- Il est formellement **interdit aux arbitres de retirer de la feuille de match un carton distribué sur le terrain**, quelle qu'en soit la raison et quelles que soient les pressions subies. Si, pour une raison ou une autre, un arbitre estime qu'il a des réserves sur un carton qu'il a donné, ou s'il pense s'être trompé, il doit **le signifier sur son rapport** qu'il adressera à la commission de discipline. Mais encore une fois, afin de ne pas ternir l'image de l'arbitrage et préserver l'équité des championnats, il n'est pas acceptable d'enlever un carton d'une feuille de match, dans le cas contraire chaque fois que la CDA sera alertée de tels comportements, elle suspendra l'arbitre concerné de toute désignation avec effet immédiat.
- Un arbitre qui pour un cas de force majeure est absent sur un match doit impérativement dans les plus brefs délais, **prévenir son désignateur**. Les absences pour convenance personnelle doivent quant à elles, être déposées au moins 15 jours à l'avance. Un arbitre ne peut par ailleurs évidemment pas déposer une indisponibilité sur un week end s'il a déjà été désigné.
- Pour une bonne préparation d'une rencontre, **un arbitre se doit d'arriver au stade au moins 1h avant le début du match** et se présenter aux dirigeants, joueurs et coaches. Un bon relationnel avec les équipes est essentiel au bon déroulement d'un match.
- Un arbitre suspendu par la commission de discipline en tant que joueur ou éducateur ne peut en aucun cas figurer sur une feuille de match, encore moins en tant qu'arbitre officiel.
- Les rapports pour exclusion doivent être rédigés exclusivement (sauf problème informatique) **sur le portail des officiels**. Il est par ailleurs inutile de rédiger des rapports pour avertissement.

La CDA demande encore une fois aux clubs de bien penser à **prévenir les officiels en cas de forfait ou match remis**, surtout de dernière minute, afin qu'ils ne se déplacent pas inutilement. Dans pareil cas, le club concerné est redevable des frais de déplacement de l'arbitre.

La CDA rappelle **qu'une feuille de match est obligatoire pour toutes les rencontres** : en cas de problème avec la tablette une feuille de match papier doit être rédigée et signée par les capitaines et l'arbitre. Quelle qu'en soit la raison, un arbitre ne peut pas quitter un stade sans avoir réalisé cette tâche.

Suite à quelques interrogations, la CDA rappelle les points règlementaires suivant : 1) en cas d'anéantissement d'une occasion manifeste de but, la sanction disciplinaire est une exclusion pour le joueur coupable si la faute a lieu en dehors de la surface de réparation ; si la faute a lieu à l'intérieur de la surface de réparation, la sanction est un carton jaune si l'arbitre estime que le joueur a tenté de jouer le ballon, et une exclusion si l'arbitre estime que le joueur n'a pas tenté de jouer le ballon.

2) en cas de coup franc indirect dans la surface de réparation, le ballon doit être placé à l'endroit de l'infraction, ou, si celle-ci a lieu dans la surface de but, le ballon est ramené sur le point de la ligne de la surface de but le plus proche (en aucun cas un coup franc sifflé à l'intérieur de la surface ne peut donc être tiré à l'extérieur de celle-ci !)

La CDA étudie les courriers, certificats médicaux et demandes des arbitres :

- Sébastien Sternon, Abdou Mbae Nasserline, Murat Bolat, rapports d'accompagnement d'arbitres stagiaires
- Lulzim Krasniqi, rapport concernant l'état d'un vestiaire, la CDA rappelle aux clubs l'obligation de recevoir les arbitres dans des vestiaires propres et décents
- Elisa Gigliano, échange à propos des désignations, la CDA va suivre et accompagner Elisa sur ses prochaines rencontres
- Pierre Hermann, courrier pour se proposer en tant qu'observateur de jeunes arbitres, la CDA accepte et remercie Pierre pour son engagement auprès de l'arbitrage pendant sa période de convalescence
- Salim Mtaallah, rapport concernant le match Dortan/Béon en sénior D5 dimanche 23 mars
- Daouad Ouachani, courrier pour signaler une indisponibilité tardive (cf remarques en préambule)
- Franck Noël, échange concernant l'absence de feuille de match sur la rencontre Manziat/Curtafond en D4 (cf remarques en préambule)
- Florent Toussaint, courrier concernant un forfait de dernière minute sur le match Bresse Nord/Plaine Tonique en D5 (cf remarques en préambule)
- Cédric Pomeret, courrier pour annoncer une absence de dernière minute à un match
- Dominique Lacosse, rapport concernant le match Virieu/Anglefort en D4 du dimanche 23 mars

Courriers club :

- ✓ THOISSEY ESVS, courrier pour féliciter M. Krasniqi pour la qualité de son arbitrage sur la rencontre U18 Côtère Luenaz/Thoissey
- ✓ ARTEMARE, échange concernant des faits d'arbitrage sur la rencontre CHATILLON LA PALUD/ARTEMARE en sénior D4 dimanche 23 mars
- ✓ OL. BUYATIN et THOISSEY ESVS, échanges suite à la décision de la CDA concernant la réserve technique sur le match Thoissey/Buyatin
- ✓ PLASTIC VALLEES FC, échange concernant l'accompagnement de jeunes stagiaires et des sanctions envers des arbitres
- ✓ ENT. AMBRONAY et AMBERIEU FC, rapports concernant l'arrêt et l'arbitrage du match Ambronay/Ambérieu du dimanche 23 mars en sénior D4
- ✓ BOURG SUD, courrier concernant l'absence d'un arbitre sur le match U15 Bourg Sud/Arbent du dimanche 23 mars, la CDA reconnaît un oubli et une mauvaise communication interne et s'en excuse auprès des clubs

Divers

Patrice Méteau, ancien arbitre du district, proposition pour accompagner de jeunes arbitres, Eddy Rosier, vice-président de la CRA, échange à propos des futures échéances concernant l'arbitrage dans notre Ligue

La CDA annonce qu'elle a fait le choix, dans le but d'améliorer la qualité de l'arbitrage de mettre en place (dans la mesure du possible) une deuxième observation pour tous les arbitres de D4 d'ici la fin de la saison.

- Prochaine réunion : séance plénière en présence des présidents des commissions du district, mardi 1^{er} avril à 18h au district.

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire
Sylvain FEYEU

INFORMATIONS RENOUELEMENT DOSSIER MEDICAL 2025/2026

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Mai/Juin 2024, Octobre/Novembre 2024 et Janvier 2025, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2024/2025 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical que les arbitres recevront par mail sur la semaine du 27 Mars 2025 pour la saison 2025/2026.

ATTENTION, NOUS POUVONS DEJA VOUS INDIQUER QUE LE SUPPORT A ETE MODIFIE ET QUE QUELQUES CHANGEMENTS SONT INTERVENUS SUR LE FOND DES EXAMENS.

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2025)**
 - o Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2025/2026) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 6/6 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 6 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes)
 - o Ne dispose pas de licence joueur (sur 2025/2026) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 3/6 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (la page 3 pouvant être remplacée par la page 6 si la page 3 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)

- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2025)**
 - o Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 5/6 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 5 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
 - o 35 ans et plus au 01/07/2025 = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 3/6 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (la page 3 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin d'un Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est a renvoyé au district de l'Ain après le 01/07 **avec date de visite médical après le 01/04/2025** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Mai/Juin 2024, Octobre/Novembre 2024 et Janvier 2025, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 25 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2025**.

FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE – SESSION FIA HORS DISTRICT

La Commission Départementale en arbitrage félicite les 3 arbitres ayant réussi leur formation lors de FIA hors du District et qui pourront officier sur notre Département de l'Ain dès les prochains week-ends.

Vous retrouverez les coordonnées de ceux-ci dans le tableau suivant pour leurs prochaines désignations sur des matchs officiels.

NOM	PRENOM	NE LE	EMAIL_	TEL	CLUB REPRESENTE
BOUALIA	Wassim	19/10/2005	boualiawassim@gmail.com	06 84 05 28 80	Valserhône Foot
KOCHISAR NAZIK	Selim	30/04/2009	kochizar01efe@gmail.com	07 67 87 27 99	OYONNAX PVFC
AOUZIOU	Abderrahman	09/07/1987	abderrahmanaouziou5@gmail.com	07 84 02 17 18	OYONNAX PVFC

PARAMETRES COMPTE PORTAIL OFFICIEL

Certains arbitres ont fait une demande depuis le compte FFF pour se rendre anonyme sur les sites Internet.

Depuis quelques semaines cette anonymisation est prise en compte sur les sites L&D, donc ceux-ci apparaissent comme anonyme sur leurs désignations. Par conséquent, les clubs ne peuvent pas connaître l'identité de l'officiel sur le match et ne parviennent pas à les prévenir de tous changements sur le match -lieu, horaires, annulation, ...)

Merci de vérifier et de modifier ce paramètre en ayant la possibilité de retirer cette anonymisation depuis le compte FFF dans la rubrique "Mes Licences et Rôles".